Gouvernement du Canada | Government of Canada

LE CONSEIL NATIONAL DES AÎNÉS

THE NATIONAL SENIORS COUNCIL

Rapport du Conseil national des aînés sur les mauvais traitements envers les aînés

Novembre 2007

Présenté au ministre des Ressources humaines et du Développement social,
au ministre de la Santé et à la secrétaire d'État (Aînés)

Canada

Papier

ISBN : HS4-38/2007
Nº de cat. : 978-0-662-05329-3

PDF

ISBN: HS4-38/2007F-PDF
Nº de cat. : 978-0-662-07705-3

Message du Conseil national des aînés

Au nom du Conseil national des aînés, je suis heureux de vous présenter notre rapport sur les mauvais traitements envers les aînés. L'une des deux priorités initiales du Conseil est de se pencher sur les mauvais traitements envers les aînés.

Le Conseil a convoqué des réunions régionales avec des experts et des intervenants à l'automne, et ces réunions ont été très utiles. Nous avons été très impressionnés par l'engagement et le dynamisme dont les participants font preuve dans leur travail sur les mauvais traitements envers les aînés ainsi que par leur respect pour les aînés. Les participants nous ont fourni des renseignements précieux sur cette question importante, et leurs connaissances, leur expertise et leurs idées sont prises en compte dans notre rapport.

Les participants ont formulé de nombreuses recommandations sur une vaste gamme de questions liées aux mauvais traitements envers les aînés, et le Conseil les a étudiées soigneusement. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement fédéral préconise de plus en plus la prise de mesures pour lutter contre les mauvais traitements envers les aînés, et notre rapport comprend des conseils sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait intervenir davantage, plus particulièrement sur le plan des activités de sensibilisation et de prévention.

Le Conseil national des aînés espère que ses conseils favoriseront la création de nouvelles initiatives fédérales visant à régler ce grave problème et à améliorer la qualité de vie des aînés.

Le tout respectueusement soumis,

Jean-Guy Soulière
Président, Conseil national des aînés

Table des matières

Mandat du Conseil national des aînés **1**
Avant-propos **3**
Introduction **5**
Ce que les participants nous ont expliqué **9**
Sensibilisation *9*
Transfert des connaissances et diffusion de l'information *11*
Formation *12*
Recherche *13*
Ressources de la collectivité pour lutter contre les mauvais traitements envers les aînés *14*
Questions juridiques *14*
Conclusions **17**
Membres du Conseil national des aînés **21**
Liste des participants aux rencontres régionales sur la violence envers les aînés **25**

Mandat du Conseil national des aînés

Le Conseil national des aînés conseille le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre des Ressources humaines et du Développement social et le ministre de la Santé, sur toutes les questions liées au bien-être et à la qualité de vie des aînés, y compris sur les possibilités d'action et les difficultés créées par l'augmentation rapide et la diversité croissante d'une population vieillissante. Il :

a) formulera des avis sur les possibilités et les enjeux actuels et nouveaux liés à la qualité de vie et au mieux-être des personnes âgées, aujourd'hui et demain;

b) entreprendra, au besoin, des activités telles que la commande de travaux de recherche, la convocation de comités d'experts et de tables rondes, et la tenue de réunions consultatives;

c) donnera des avis éclairés en tenant compte des points de vue de spécialistes, d'aînés, d'organismes et de groupes fournissant des programmes et des services aux aînés, d'organismes consultatifs des provinces et des territoires et d'autres intéressés pertinents;

d) s'assurera de la présence d'une approche globale et de collaboration dans le cadre de l'étude de politiques, programmes et services qui ont une incidence sur la vie des personnes âgées, en consultant les autres ministères et ordres de gouvernement et les organismes consultatifs touchés par les initiatives prises à l'égard des personnes âgées.

Avant-propos

Jean-Guy Soulière
Président du Conseil national des aînés

Le Conseil national des aînés a été instauré au mois de mars 2007. À sa réunion d'ouverture en mai 2007 à Ottawa, la secrétaire d'État (Aînés) a défini ses deux premières priorités : concevoir des méthodes de sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés et combattre ce phénomène; mieux connaître les facteurs responsables du faible revenu de certaines catégories d'aînés parmi ceux qui vivent seuls et, en particulier, de celui des femmes. C'est avec plaisir que le Conseil national des aînés présente un rapport sur cette première priorité et fait le point sur le travail qu'il a effectué pour satisfaire à la seconde priorité, conformément au rôle défini par son mandat, à savoir formuler des avis au gouvernement du Canada.

Les mauvais traitements envers les aînés

Cet automne, le Conseil national des aînés a rencontré au total cinquante experts et intervenants, à l'occasion de réunions régionales organisées sur la nature et l'étendue des mauvais traitements envers les aînés au Canada. La rétroaction des participants a été très positive; ils ont réservé un accueil très favorable à ces réunions et ont approuvé sans réserve la poursuite du dialogue sur la violence envers les aînés.

Ce degré de participation et d'intérêt a témoigné du profond engagement de ces personnes et de leurs organismes dans la lutte contre les mauvais traitements envers les aînés et dans l'amélioration de la qualité de la vie des aînés de toutes les régions du Canada. Le respect des aînés qui le méritent tant était tout aussi manifeste dans leur travail. Enfin, et c'est plus important, il a fait clairement comprendre au Conseil national des aînés que la violence envers les aînés est un problème social grave, contre lequel les gouvernements doivent prendre des mesures supplémentaires.

Ce rapport du Conseil national des aînés formule des conseils concrets au gouvernement fédéral afin de résoudre le problème des mauvais traitements envers les aînés. Ces conseils s'appuient sur les réseaux, la capacité d'action, l'expertise et le dévouement qui existent dans tout le pays.

Le Conseil national des aînés souhaite remercier tous les participants aux réunions, dont beaucoup ont fait don de leur temps et de leur expertise pour résoudre le problème de la violence envers les aînés, d'avoir accepté de nous communiquer leurs opinions.

Les aînés à faible revenu

Le Conseil national des aînés s'est penché sur la question des aînés à faible revenu en commençant par examiner les schémas des revenus, des patrimoines et des dépenses, ainsi que les pensions, les programmes et les politiques du gouvernement. Les conclusions suivantes se sont dégagées de ce travail d'analyse :

- depuis 1980, la proportion d'aînés à faible revenu a nettement diminué (de 21,3 pour cent en 1980 à 6,1 pour cent en 2004), en partie grâce aux pensions gouvernementales du Canada et au Supplément de revenu garanti qu'elles prévoient pour les aînés à faible revenu;

- comme de plus en plus de femmes appartiennent à la population active, ces améliorations vont vraisemblablement se poursuivre pour cette catégorie d'aînés;

- le revenu d'un groupe d'aînés relativement peu nombreux reste faible. Qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, les aînés vivant seuls et aux antécédents professionnels insuffisants (et au patrimoine de retraite ou aux économies personnelles par conséquent peu abondants), risquent beaucoup plus de disposer d'un faible revenu pendant leur vieillesse;

- Les provinces et les territoires assistent les aînés à faible revenu grâce à des suppléments de revenu, des programmes et des services qui réduisent leurs dépenses.

Le Conseil national des aînés étudiera le type de travail à réaliser éventuellement à l'avenir dans ce domaine, en tenant compte des questions de compétence.

Introduction

> *« Nous demandons au Conseil national des aînés de chercher des moyens de sensibiliser nos collectivités d'aînés à l'existence de la violence faite aux personnes âgées, dans ses formes les plus viles. Nous demandons au Conseil de nous soumettre des propositions sur la manière dont nous pouvons briser le mur du silence et montrer aux aînés que la violence à l'égard des personnes âgées existe, qu'elle n'est pas tolérée, et qu'il existe au sein de nos collectivités des personnes qui peuvent aider les victimes de mauvais traitements. »*
>
> L'honorable Marjory LeBreton, secrétaire d'État (Aînés), lors de la séance d'ouverture du Conseil national des aînés en mai 2007

Le gouvernement fédéral se mobilise pour agir dans le domaine des mauvais traitements envers les aînés. Le Conseil national des aînés se réjouit que cette importante question ait été abordée dans le discours du Trône du 16 octobre 2007. Le Conseil national des aînés espère que ce rapport dynamisera le travail important déjà en cours dans tout le Canada dans le domaine de la violence envers les aînés.

Ce rapport se divise en deux parties. Celle qui est intitulée « Ce que les participants nous ont expliqué » récapitule les informations recueillies par le Conseil national des aînés pendant les réunions régionales. Celle qui est intitulée « Conclusions » récapitule certains facteurs pertinents cernés grâce aux réunions, ainsi que des domaines d'intervention possibles, conseillés aux ministres.

Les raisons de la priorité accordée aux mauvais traitements envers les aînés

La violence envers les aînés est un phénomène qui est demeuré trop longtemps caché en grande partie — et dont les coûts sociaux et économiques n'ont pas été communiqués — surtout aux aînés qui en sont les victimes.

Les mauvais traitments envers les aînés peuvent prendre de nombreuses formes : exploitation financière, violence physique, violence émotive ou psychologique, violence sexuelle, violence systémique (p. ex., discrimination fondée sur l'âge), violence spirituelle et négligence (soit la négligence des aînés envers eux-mêmes, soit celle d'autres personnes à leur endroit).

Le problème de la violence envers les aînés se rencontre dans tous les milieux. Le risque de violence peut néanmoins être supérieur pour certains aînés, à savoir ceux qui sont plus âgés, sont de sexe féminin, sont isolés, dépendent des autres, dont l'aidant souffre d'accoutumance ou qui vivent en milieu institutionnel, ainsi que ceux de santé fragile et ceux ayant une déficience cognitive ou physique.

La prévalence et l'incidence des mauvais traitements envers les aînés sont difficiles à estimer au Canada, à cause de facteurs tels que l'insuffisance de la notification, le manque de clarté de la définition de la violence, les limites des enquêtes en matière de victimisation et des statistiques des services de police ou le manque général de sensibilisation à ce problème. Les données canadiennes disponibles permettent cependant d'estimer qu'entre quatre et dix pour cent des adultes âgés du Canada subissent une forme de violence ou une autre[1]. Dans le contexte actuel de l'augmentation rapide de la population des aînés, cette question mérite manifestement toute notre attention.

Il est temps que les Canadiens prêtent plus d'attention à la question de la violence envers les aînés; qu'ils s'efforcent de mieux connaître son étendue et sa nature; qu'ils comprennent mieux ses causes et ses conséquences individuelles, familiales et collectives; qu'ils veillent à ce que ses victimes puissent bénéficier d'une assistance et sachent où s'adresser pour l'obtenir et qu'ils répertorient les bonnes pratiques à employer pour la reconnaître, y donner suite et la prévenir.

Les réunions régionales sur la violence envers les aînés

Le Conseil national des aînés a organisé cinq réunions régionales sur la violence envers les aînés avec des spécialistes et des intervenants de ce domaine, afin de mieux la comprendre. Ces réunions ont eu lieu entre le 17 septembre et le 3 octobre 2007 et ont été animées par le président du Conseil national des aînés et co-présidées par les membres du Conseil de chacune de ces cinq régions.

Ces cinq réunions ont eu lieu dans les villes suivantes :

Toronto :	17 septembre 2007	co-présidée par le révérend Shea
Montréal :	19 septembre 2007	co-présidée par Cécile Plourde, Rémi Plourde et Daphne Nahmiash
Calgary :	26 septembre 2007	co-présidée par Sandi Hirst
Vancouver :	28 septembre 2007	co-présidée par Marilyn Loveless
Moncton :	3 octobre 2007	co-présidée par Bev Weeks et Joan Tufts

La définition de la violence envers les aînés suivante, employée couramment à l'échelle internationale, a servi de cadre de référence pour ces réunions régionales : « un acte simple ou répété, ou le manque d'action appropriée dans une relation en principe fondée sur la confiance, qui provoque un préjudice ou une souffrance à une personne âgée[2]. »

[1] Elder Abuse in Canada; Preliminary Overview of the Issue, août 2007, préparé pour le Conseil national des aînés (non publié).

[2] Définition mise au point par l'Action on Elder Abuse du Royaume-Uni et citée dans *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale de la santé, Genève (Suisse), 2002.

Les objectifs de ces réunions étaient les suivants :

- Permettre au Conseil national des aînés de s'informer sur la question de la violence envers les aînés;
- Mettre en commun les bonnes pratiques à employer pour sensibiliser aux mauvais traitements envers les aînés, y donner suite et les prévenir;
- Définir les domaines d'intervention possibles du gouvernement fédéral.

Cinquante personnes représentant des organismes offrant des services aux aînés, des services de police, ainsi que des juristes, des fournisseurs de services et des universitaires ont participé à ces réunions. Les discussions ont été canalisées à chacune de ces réunions par les quatre questions essentielles ci-dessous.

1. Sous quelle forme la violence envers les aînés se présente-t-elle dans votre travail auprès des aînés?
2. Quelles mesures avez-vous ou votre organisme a-t-il prises pour résoudre le problème de la violence envers les aînés?
3. Quelles bonnes pratiques connaissez-vous pour améliorer la sensibilisation à la violence envers les aînés?
4. Quelles bonnes pratiques connaissez-vous pour donner suite à la violence envers les aînés ou pour la prévenir?

Ce que les participants nous ont expliqué

Bien que chaque réunion régionale ait été différente et que l'apport de chacune d'elles à l'analyse des mauvais traitements envers les aînés par le Conseil des aînés ait été unique, six thèmes se sont dégagés de ces cinq réunions :

1. Sensibilisation;
2. Transfert des connaissances et diffusion de l'information;
3. Formation;
4. Recherche;
5. Ressources à la disposition de la collectivité pour lutter contre les mauvais traitements envers les aînés
6. Questions juridiques

Ces six thèmes interviennent tous dans le traitement des multiples aspects des mauvais traitements envers les aînés. Chacun de ces thèmes est exposé ci-dessous, à partir notamment d'exemples de bonnes pratiques et de mesures conseillées par les participants au gouvernement fédéral.

Sensibilisation

L'amélioration de la sensibilisation à la violence envers les aînés est, selon les participants, la première étape importante de la résolution de ce problème. Bien que plusieurs actions de sensibilisation aux modalités diverses soient déjà en cours, les participants ont fait clairement ressortir la nécessité de renforcer ces actions au bénéfice du grand public, ainsi que des professionnels, des fournisseurs de services et des aînés eux-mêmes.

Plusieurs actions de sensibilisation, aux modalités diverses, ont été citées en exemple au Conseil national des aînés : fiches d'information et brochures, ateliers et séminaires, reportages télévisés et radiophoniques, outils de communication par Internet et programmes éducatifs en milieu scolaire. En Ontario, par exemple, une participante a expliqué comment elle utilise l'expression théâtrale et les jeux de rôles dans les établissements pour aînés et les écoles pour donner plus de poids à son exposé sur la violence envers les aînés. Elle a également élargi l'accès à cet outil d'information en diffusant des CD de ces sketches.

Dans la Saskatchewan, un ancien policier, spécialiste très sollicité dans ce domaine, a rédigé et publié un livre intitulé *Stop Fraud*. En Alberta, l'Alberta Action Committee against Violence a réalisé une trousse d'information pour apprendre à animer un « café de sensibilisation » aux mauvais traitements envers les aînés, grâce à des messages-clés conçus pour stimuler la discussion sur la reconnaissance de la violence envers les aînés.

Ce ne sont que quelques exemples d'activités de sensibilisation efficaces en cours. Les participants de l'ensemble du pays ont néanmoins tous expliqué que ces actions de sensibilisation à la violence envers les aînés doivent être perfectionnées et doivent passer à la vitesse supérieure.

Les participants ont conseillé au gouvernement fédéral d'envisager de s'appuyer sur les campagnes de sensibilisation existantes du public pour démultiplier ces actions et élaborer une campagne de sensibilisation nationale coordonnée, comparable à ParticipACTION. Cette campagne nationale pourrait sensibiliser aux mauvais traitements envers les aînés grâce à des partenariats avec les médias, les entreprises, les syndicats, les universitaires, les organismes de secteur bénévole et communautaire et les organismes d'aînés.

Les participants ont proposé de tirer parti de la sensibilisation opérée grâce à la Journée mondiale de sensibilisation pour contrer les mauvais traitements envers les personnes aînées, qui a lieu le 15 juin au Canada. Elle a été lancée par l'International Network for the Prevention of Elder Abuse en 2006. Le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux et territoriaux y ont participé en 2006 et 2007 et de nombreuses actions ont été organisées à cette occasion au plan local. Grâce au financement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des affiches et des trousses d'information ont été réalisées et diffusées dans tout le pays en 2006 comme en 2007.

Une proposition a été formulée à Toronto : l'importance de cette journée mondiale de sensibilisation pourrait être renforcée, si elle était inscrite au calendrier officiel des Nations Unies. Le gouvernement fédéral pourrait prendre les mesures nécessaires pour étudier la faisabilité de l'officialisation de cette journée, grâce à son inscription dans le calendrier des actions parrainées par les Nations Unies.

Le rôle des facteurs ci-dessous a été jugé essentiel pour donner le plus grand retentissement possible à une campagne de sensibilisation nationale :

- Les messages doivent cibler des publics précis comme les aînés, les fournisseurs de services, les professionnels de la santé, les institutions financières, les familles et les aidants;
- La diversité culturelle de la population canadienne, y compris de ses peuples autochtones, doit être prise en compte et respectée;
- Le matériel doit exister dans de multiples langues;
- Des types de violence particuliers à l'égard des aînés[3] doivent être ciblés;
- La hausse du signalement des incidents de violence infligée aux aînés et, par ricochet, de la demande de services est à prévoir, à la suite de cette sensibilisation.

[3] L'exploitation financière a été la forme de violence la plus fréquemment citée dans toutes les réunions régionales, devant la violence psychologique/émotive et la violence physique.

Transfert des connaissances et diffusion de l'information

L'importance du transfert des connaissances et de la diffusion de l'information est vitale pour lutter avec efficacité et efficience contre la violence envers les aînés dans tout le pays. Les participants ont expliqué au Conseil national des aînés que, bien que les travailleurs de terrain s'informent les uns les autres sur les pratiques exemplaires, la recherche et les stratégies d'intervention, ces actions de communication sont à améliorer nettement pour faciliter l'accès à cet échange d'information.

Des conditions favorables sont à créer afin que les particuliers et les organismes puissent réaliser les tâches suivantes :

- Communiquer les uns avec les autres et mettre en commun leur expérience, leurs connaissances et les enseignements qu'ils tirent de leur travail;
- Accéder aux travaux de recherche et aux outils d'où tirer des renseignements indispensables pour leur travail;
- S'informer en profondeur sur les travaux en cours à l'échelle provinciale, nationale et internationale et éviter ainsi de faire double emploi avec les leurs;
- Savoir utiliser au mieux des ressources humaines et financières limitées.

Les participants ont cité des exemples de bonnes pratiques, illustrant la collaboration de professionnels de diverses disciplines qui mettent en commun leurs connaissances et conçoivent des interventions efficaces dans des situations de violence infligée aux aînés. Le Conseil national des aînés a été informé d'un projet régional qui applique un modèle interdisciplinaire, dans la région du grand Lévis. Les professionnels se réunissent chaque mois pour passer en revue des cas de violence à l'égard des aînés, mettre en commun leur expertise et coordonner leurs actions pour gérer les cas signalés.

Un modèle multidisciplinaire de ce type est également appliqué dans une collectivité de l'Île-du-Prince-Édouard. Un policier de la GRC, des organismes communautaires, des organismes d'aînés, des fédérations de consommateurs et le curateur public ont organisé un programme de sécurité des aînés, dans le cadre duquel des spécialistes leur rendent visite à domicile pour les sensibiliser à la violence envers les aînés et la prévenir.

La nécessité d'un dispositif centralisé pour faciliter la mise en commun des connaissances et de l'information a fait l'objet d'un consensus. Un organisme existant pourrait se charger de cette fonction ou un centre de ressources autonome sur les mauvais traitements envers les aînés pourrait être créé.

Les participants ont recommandé la mise à l'étude, par le gouvernement fédéral, de partenariats de travail avec des organismes nationaux ayant fait la preuve de leur rôle moteur dans la diffusion d'informations pour mieux coordonner la diffusion de l'information et le transfert des connaissances. Un organisme comme le Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aînés pourrait, par exemple, jouer ce rôle de partenaire. Ses membres sont, en effet, des professionnels de plusieurs disciplines de

l'ensemble du pays — travailleurs sociaux, universitaires, représentants d'organisme communautaire et experts-conseils en violence à l'égard des aînés affiliés à des gouvernements provinciaux — qui font don de leur temps pour sensibiliser, mettre de l'information en commun, apprendre au public à reconnaître l'abus envers les aînés et stimuler la recherche.

Les participants ont conseillé au gouvernement fédéral de lancer et de soutenir financièrement un symposium annuel sur les mauvais traitements envers les aînés pour transférer les connaissances, former et diffuser l'information. Le thème suivant pourrait être prioritaire, dans un premier temps, pour un symposium national de ce type : « la mise en commun des bonnes pratiques en matière d'intervention. »

Formation

Il est indispensable que les professionnels qui dispensent des soins et des services aux aînés bénéficient d'une formation sur la violence qui leur est infligée. Ces fournisseurs de soins et de services sont souvent les premiers à entrer en contact avec des aînés susceptibles d'être exposés au risque ou victimes de violence.

D'après les universitaires qui ont participé aux réunions régionales, il est nécessaire d'investir dans la formation des futurs professionnels de la santé et des services sociaux dans les domaines du vieillissement et des mauvais traitements envers les aînés. D'après l'ensemble des participants, la réponse aux besoins d'une société vieillissante n'est pas traitée dans le programme de formation des professionnels de première ligne.

Les participants ont cependant relevé quelques exemples d'amélioration de la formation. L'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées (INSPA) est, par exemple, un réseau national de chercheurs et de praticiens des domaines de la médecine, des soins infirmiers, du travail social et d'autres professionnels paramédicaux qui interviennent auprès des personnes âgées. Son objectif consiste à créer des liens entre les chercheurs universitaires et les professionnels de la médecine, des soins infirmiers et du travail social de la collectivité pour mettre au point et améliorer les soins et les services aux aînés. Ce réseau contribue à élaborer et à améliorer des actions éducatives; à introduire des notions fondamentales de gériatrie dans la formation de base en médecine, en soins infirmiers et en travail social et à dispenser des programmes de formation dans les spécialités gériatriques. Il élabore également des programmes de formation destinés aux professionnels déjà en exercice, pour élargir et perfectionner leurs compétences en matière de soins et de services aux personnes âgées. Les participants reconnaissent le rôle d'organe de formation, d'éducation, ainsi que de diffusion de l'information, de transfert des connaissances et de perfectionnement professionnel de l'INSPA.

Les participants à toutes les réunions régionales ont fait état du manque de formation des préposés aux services de soutien à la personne, qui assurent les soins personnels, l'entretien ménager, le magasinage pour les personnes âgées et leur tiennent compagnie. Il est important de traiter le thème de la formation des préposés aux services de soutien à la personne, parce qu'ils sont susceptibles de travailler auprès d'aînés exposés au risque ou victimes de violence.

Les participants ont également relevé le manque de formation spécialisée dans ce domaine pour les acteurs du système pénal qui ont affaire aux aînés victimes de violence et à leur famille. Ils ont conseillé de mettre à l'étude l'amélioration de leur formation dans ce domaine.

Recherche

Les participants ont souligné l'importance de la recherche sur les mauvais traitements envers les aînés et proposé qu'elle fasse partie des activités prévues par le plan global de lutte contre la violence envers les aînés. D'après eux, la recherche à elle seule ne suffira pas à résoudre ce problème, mais elle devrait faire partie d'un plan d'action général pour que les actions dans ce domaine soient fondées sur des renseignements exacts et valides.

Le Conseil national des aînés a été informé de l'existence de plusieurs travaux de recherche prometteurs.

A Way Forward, un projet de recherche national présenté au Conseil par un de ses principaux partenaires, a débuté en 2006 à Toronto et en est un exemple. Subventionné par le gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds pour la santé de la population de l'Agence de santé publique du Canada, ce projet regroupe l'Institute for Life Course and Aging de l'Université de Toronto, des partenaires de six autres universités, ainsi que des intervenants de premier plan de la collectivité et en soin de longue durée, dans un travail de collaboration. L'objectif de ce projet consiste à permettre aux collectivités de tout le Canada de mieux comprendre et de mieux résoudre les problèmes complexes de violence et de négligence en milieu institutionnel.

Les types de travaux de recherche suivants ont été proposés par les participants, pour approfondir la connaissance de la violence envers les aînés au Canada :

- Actualisation des travaux de recherche existants sur les causes, l'incidence et la prévalence de la violence;
- Étude de l'association entre les problèmes de santé mentale, de toxicomanie, d'alcoolisme et la violence envers les aînés;
- Étude des conséquences de la violence envers les aînés, en particulier sur les familles, les collectivités et au sein des différentes populations ethnoculturelles du Canada;
- Analyse du rôle éventuel de la discrimination fondée sur l'âge dans la violence envers les aînés;
- Conception d'un cadre de référence pour évaluer les outils et les interventions servant à détecter les mauvais traitements envers les aînés et à y donner suite.

La contribution du gouvernement fédéral à la recherche sur les mauvais traitements envers les aînés a été recommandée. Il pourrait y contribuer soit directement, en réalisant lui-même cette recherche, soit indirectement, grâce à des partenariats avec les organismes qui réalisent des travaux de recherche.

Ressources de la collectivité pour lutter contre les mauvais traitements envers les aînés

Il est impératif que le problème de la violence envers les aînés soit traité au sein des collectivités et que des ressources soient consacrées à ces actions. Les participants ont affirmé unanimement que l'absence de financement suffisant et durable mettrait en péril les actions de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés menées par les collectivités locales.

Les participants ont également souligné que le financement n'est pas le seul élément indispensable aux intervenants de terrain : les ressources humaines sont également vitales. De nombreuses collectivités font massivement appel aux bénévoles pour dispenser directement des services de première ligne aux aînés à risque, ainsi que pour exercer des fonctions de coordination et de formation. Les participants ont recommandé au Conseil national des aînés de lancer un appel pressant au gouvernement pour qu'il soutienne ces bénévoles, qui jouent un rôle essentiel dans la prestation de ces services, mais que l'épuisement guette.

L'augmentation des fonds alloués aux projets de sensibilisation nationaux et régionaux à l'abus envers les aînés, consentie en 2007 dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), a été jugée très positive. Les participants ont cependant fait remarquer que les paramètres du financement des projets communautaires dans le cadre du PNHA (subventions uniques) ne permettent pas de poursuivre les actions prometteuses, lancées au plan local pour lutter contre la violence envers les aînés.

Questions juridiques

Il existe un certain nombre de recours judiciaires au Canada pour les cas de violence et de négligence à l'égard des aînés. En plus du droit pénal fédéral, défini par le *Code criminel* du Canada, des cadres de référence provinciaux et territoriaux sont appliqués dans la législation protégeant les adultes, la tutelle des adultes, les textes sur la violence familiale, les textes sur les droits de la personne et la réglementation régissant les établissements de soins à long terme.

Le *Code criminel* définit les différentes infractions dont une personne peut être inculpée si elle est accusée d'avoir commis des actes de violence envers des personnes âgées. Ses articles pertinents sont ceux ayant trait à la violence physique et sexuelle, au harcèlement criminel dans des situations de violence psychologique chronique, à la négligence, au vol, à l'abus de confiance, à l'extorsion, à la fraude et à l'intimidation. De plus, les articles du *Code* régissant la détermination de la peine imposent aux tribunaux de traiter les preuves de partialité au détriment des personnes âgées comme des circonstances aggravantes.

Les participants ont débattu, pendant certaines réunions régionales, de la nécessité éventuelle d'amender le *Code criminel* pour mieux traiter les cas de violence infligée aux aînés. Les juristes présents à ces réunions, comme ceux qui représentaient la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, au Québec, et l'Advocacy Centre for

the Elderly (ACE), en Ontario, ont expliqué qu'il est inutile de modifier la législation en vigueur. Une législation efficace et des outils juridiques protègent déjà, en effet, les droits de la personne. C'est la prise de conscience de l'existence de ces outils et des mesures à prendre par les travailleurs sociaux et les professionnels des services de police qui fait défaut, alors que ces personnes sont souvent les premières à constater des situations de violence à l'égard des aînés.

Les participants étaient fermement convaincus de la nécessité de faire bénéficier plus largement les aînés à faible revenu et ceux qui sont victimes de violence de l'aide juridique pour que leur revenu ne constitue pas un obstacle à leur accès aux services juridiques.

Les juristes présents aux réunions régionales ont également expliqué qu'il est important de reconnaître que les solutions juridiques sont moins efficaces à elles seules pour lutter contre la violence envers les aînés que les solutions sociales qui associent la collectivité juridique. Des modèles interdisciplinaires ont été présentés, comme celui d'ACE, dans lequel les juristes participent à une équipe qui traite tous les aspects de la violence envers les aînés, au sein des familles et des milieux de vie des personnes âgées. Les participants ont recommandé au gouvernement fédéral de rechercher par quels moyens mieux associer la collectivité juridique à une approche interdisciplinaire de la violence envers les aînés.

Selon de nombreux participants, l'interprétation erronée du champ d'application et de la finalité de la législation fédérale et provinciale relative à la protection de la vie privée peut constituer un obstacle au signalement des cas de violence à l'égard des aînés.

C'est la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) qui protège la vie privée au plan fédéral en réglementant les modalités de recueil, d'utilisation ou de divulgation des renseignements personnels par les organisations du secteur privé, dans le cadre de leurs activités commerciales.

Dans un premier temps, la LPRPDE ne s'appliquait qu'au recueil, à l'utilisation ou à la divulgation des renseignements personnels des clients ou des employés par les organisations du secteur privé réglementées au plan fédéral, à savoir les banques, les compagnies aériennes et les entreprises de télécommunications, entre autres, dans le cadre de leurs activités commerciales. Cette loi s'applique maintenant au recueil, à l'utilisation ou à la divulgation des renseignements personnels par le secteur du commerce de détail, les maisons d'édition, le secteur tertiaire, les fabricants et les autres organisations assujetties à la réglementation provinciale, sauf dans les provinces ayant adopté une législation comparable à la LPRPDE.

Les secteurs d'activité du secteur privé assujettis à la réglementation fédérale ont pris, par conséquent, les mesures nécessaires pour ne pas enfreindre les règlements de protection de la vie privée. Des exemples de la réticence des banques à signaler des cas présumés de fraude ou d'utilisation frauduleuse de procuration ont cependant été cités. Celles-ci prétendaient se trouver dans l'impossibilité de procéder à ces signalements à cause des contraintes qui leur étaient imposées par la législation relative à la protection de la vie privée. Des professionnels de la santé ont également fait état de la réticence à signaler la violence physique ou psychologique infligée aux aînés, par crainte des répercussions consécutives à des violations de la législation relative à la protection de la vie privée.

Les juristes ont informé le Conseil national des aînés qu'il est indispensable de savoir clairement si le signalement d'une présomption de violence infligée à un aîné constitue une violation de la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée. Le Conseil national des aînés a été prié de mettre à l'étude par quels moyens le gouvernement fédéral pourrait collaborer avec ces secteurs pour s'assurer qu'ils comprennent les modalités d'application de la législation relative à la protection de la vie privée.

Comme un de ces juristes l'a expliqué au Conseil national des aînés, « La loi n'est pas une solution, c'est un outil. Il faut pouvoir utiliser la loi efficacement, quand les circonstances s'y prêtent. » L'étude, par le gouvernement fédéral, des cadres de référence législatifs et légaux en vigueur au plan fédéral a été conseillée pour mieux comprendre comment les utiliser et les appliquer dans les cas de violence à l'égard des aînés.

Conclusions

Les réunions régionales ont permis de cerner plusieurs facteurs fondamentaux dont la lutte contre la violence envers les aînés doit tenir compte pour être efficace.

- La sensibilisation à la violence envers les aînés et à ce qui la caractérise augmentera la demande en services communautaires de première ligne, ce qui pèsera sur des ressources humaines et financières limitées.

- Le phénomène de la violence envers les aînés est complexe. Il prend diverses formes, est présent dans divers milieux et s'inscrit dans diverses dynamiques; il exige donc divers types d'interventions.

- Une approche interdisciplinaire est vitale pour réaliser des progrès dans le domaine de la violence envers les aînés. Comme ces mauvais traitements comportent de multiples aspects et se présentent sous de nombreuses formes, il est indispensable d'associer un large éventail de disciplines, dans des domaines tels que la médecine, le droit, le travail social, l'université, les secteurs sans but lucratif, bénévole et communautaire, le secteur des soins en établissement et les gouvernements.

- Il est indispensable de se placer dans une perspective culturelle pour comprendre parfaitement la perception de la violence envers les aînés et son traitement au sein de différents contextes culturels, y compris ceux des peuples autochtones. Le Conseil national des aînés n'a pas été totalement persuadé que la participation aux réunions régionales était suffisamment représentative des trois territoires du Nord et des divers milieux ethnoculturels pour décrire fidèlement la situation au sein de ces communautés.

Tous ceux qui ont participé aux réunions régionales en ont retiré de l'information et des connaissances nombreuses sur la violence envers les aînés. Le Conseil national des aînés est néanmoins parvenu à la conclusion que ces enseignements ne forment que la « pointe de l'iceberg. »

Il n'existe pas de solution miracle ni simple pour résoudre le problème de la violence envers les aînés. De nombreux défis sont à relever pour sensibiliser à la violence envers les aînés, lutter contre elle et pour, au bout du compte, l'atténuer et la faire disparaître, mais l'énergie, le dévouement et l'expertise existent déjà chez ceux qui se sont chargés de ce travail dans tout le pays.

Les participants aux réunions régionales comptent sur le gouvernement fédéral pour jouer un rôle moteur, au plan général, dans le domaine de la violence envers les aînés, puisqu'ils savent que la prestation de services relève des provinces, des territoires et des collectivités.

Conseils au gouvernement fédéral

Le Conseil national des aînés conseille au gouvernement fédéral de mettre à l'étude les domaines d'intervention récapitulés ci-dessous, conformément aux propositions formulées lors des réunions régionales.

Sensibilisation

- Diriger l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation coordonnée à l'échelle nationale.
- Tirer parti de la sensibilisation produite par la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les mauvais traitements envers les personnes aînées.
- Étudier la faisabilité de l'officialisation de la Journée internationale de sensibilisation pour contrer mauvais traitements envers les personnes aînées en proposant aux Nations Unies de la faire figurer au calendrier de ses journées d'action.

Transfert des connaissances et diffusion de l'information

- Favoriser la création d'un dispositif centralisé de transfert des connaissances et de mise en commun de l'information.
- Travailler en partenariat avec les organismes nationaux qui ont joué un rôle moteur dans la diffusion de l'information.
- Créer et soutenir financièrement un symposium annuel qui favoriserait le transfert des connaissances, la diffusion de l'information et la formation.

Formation

- Travailler en partenariat avec les provinces et les établissements postsecondaires pour promouvoir la conception de programmes d'études consacrés à la violence envers les aînés et l'élaboration de normes pour les professionnels et les préposés aux services de soutien à la personne.

Recherche

- Réaliser des travaux de recherche ou créer des partenariats avec des organismes de recherche dans les domaines suivants :
  - actualisation des travaux de recherche existants sur les causes, l'incidence et la prévalence de la violence;

- étude de l'association entre les problèmes de santé mentale, de toxicomanie, d'alcoolisme et la violence envers les aînés;
- étude des conséquences de la violence envers les aînés, en particulier sur les familles, les collectivités et au sein des différentes populations ethnoculturelles;
- analyse du rôle éventuel de la discrimination fondée sur l'âge dans la violence envers les aînés;
- conception d'un cadre de référence pour évaluer les outils et les interventions servant à détecter les mauvais traitements envers les aînés et à y réagir.

Ressources de la collectivité pour lutter contre les mauvais traitements envers les aînés

- Soutenir les bénévoles pour augmenter la capacité d'intervention du secteur bénévole et communautaire dans la lutte contre les mauvais traitements envers les aînés.

- Évaluer les avantages que les modalités de financement pluriannuelles présentent pour les intervenants percevant des subventions du programme Nouveaux Horizons pour les aînés et réévaluer le processus de demande de subventions dans un souci de simplification.

Questions juridiques

- Mettre au point des méthodes de travail avec les secteurs public et privé (p. ex., hôpitaux et banques) afin de clarifier les modalités d'application de la législation relative à la protection de la vie privée.

- Étudier les cadres de référence législatifs et juridiques fédéraux pour mieux comprendre leurs modalités d'application aux cas de violence infligée aux aînés.

Membres du Conseil national des aînés

Jean-Guy Soulière, Président du Conseil

Au terme d'une carrière fructueuse dans la fonction publique fédérale, M. Jean-Guy Soulière a été directeur exécutif de l'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF) pendant plus de 12 ans. II est président et porte-parole du Congrès des organisations nationales d'aînés depuis 2002 et membre du Comité consultatif sur la pension de la fonction publique. Il est diplômé de l'Université d'Ottawa et parfaitement bilingue.

Sandra Hirst, Membre

M^me^ Sandra Hirst, de Calgary, en Alberta, est titulaire d'un doctorat et préside l'Association canadienne de gérontologie. Infirmière en gérontologie de formation, elle est également professeure agrégée à la faculté des sciences infirmières de l'Université de Calgary. M^me^ Hirst a publié de nombreux articles sur un éventail de sujets portant sur les aînés. Elle a siégé, et siège toujours, à de nombreux conseils d'administration et conseils consultatifs, dont le Seniors Advisory Council of Alberta, l'Association canadienne des infirmiers et infirmières en gérontologie, et l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées. M^me^ Hirst a reçu de nombreux honneurs, dont le prix Mary Morrison Davis 2006 de l'Alberta Association on Gerontology; elle est membre honoraire à vie (2001) de l'Alberta Gerontological Nurses Association.

Patricia Humenny, Membre

M^me^ Patricia Humenny, de Clavet, Saskatchewan, a joui d'une carrière enrichissante et diversifiée, occupant des postes au sein de petites entreprises, au gouvernement, au secteur privé et dans le domaine des services sociaux. Elle a également occupé des postes cadres au sein de plusieurs organisations communautaires et organismes de services, comme l'association canadienne des personnes ayant une déficience mentale. M^me^ Humenny a étudié dans divers domaines, comme les sciences infirmières, la comptabilité, la sociologie, les sciences économiques et le droit commercial. Sa formation en tant qu'infirmière et ses expériences dans divers autres postes ont permis à M^me^ Humenny de travailler avec les aînés à divers niveaux au cours de sa carrière. En 2005, elle a reçu la Saskatchewan Centennial Medal, en reconnaissance de tout ce qu'elle a apporté à sa communauté et à la province de Saskatchewan.

Marilyn Loveless, Membre

M^me^ Marilyn Loveless, de Victoria, en Colombie-Britannique, a récemment quitté ses fonctions de directrice du Shoal Centre (S.H.O.A.L – Sidney Healthy Options for Active Living), un centre primé au niveau national qui répond aux besoins des aînés de la collectivité. Elle a consacré les vingt dernières années de sa vie professionnelle à améliorer et à favoriser le bien-être général des aînés. M^me^ Loveless possède de l'expérience à titre d'enseignante, de commissaire d'école et de conseillère municipale. Elle fait don de son temps depuis bien des années, et elle a fait partie de nombreux conseils et comités. Elle a reçu la Médaille commémorative du 125^e^ anniversaire de la Confédération du Canada pour ses services communautaires.

Daphne Nahmiash, Membre

M^me^ Daphne Nahmiash, de Montréal, au Québec, est titulaire d'un doctorat et ancienne présidente du comité du Centre McGill d'études sur le vieillissement dont elle est membre actif. Elle est actuellement présidente du Comité communautaire de Notre-Dame-de-Grâce (NDG) contre les abus envers les personnes âgées. Elle a été professeure adjointe de gérontologie et des services sociaux à l'Université Laval et à l'Université McGill. Elle a récemment quitté ses fonctions de directrice des services professionnels du CLSC NDG et de commissaire aux plaintes et à la qualité des services au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Cavendish, à Montréal. M^me^ Nahmiash travaille dans le domaine des services de santé et des services sociaux aux aînés depuis 45 ans. Elle a fait partie de nombreux comités, comme celui du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, où elle a produit des rapports gouvernementaux sur les abus envers les aînés, la négligence et les services aux personnes âgées. Elle a entre autres été nommée Femme de l'année 2005-2006 par le Conseil des femmes de Montréal pour ses initiatives visant à améliorer la qualité de vie des aînés.

Cécile Plourde, Membre

M^me^ Cécile Plourde, de Montréal, au Québec, est la présidente de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) — Mouvement des aînés du Québec, région de Montréal, et ce, depuis 2000. La FADOQ est le plus important regroupement d'aînés au Québec et compte 280 000 membres. Infirmière licenciée de l'Université Laval, M^me^ Plourde a œuvré dans le milieu de la santé pendant 40 ans. Active au sein de sa collectivité depuis de nombreuses années, elle a siégé à plusieurs comités, dont la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, et aux comités de sélection régionale pour les programmes de subventions Engagés dans l'action pour les aînés du Québec et Nouveaux Horizons. Elle est aussi membre du comité famille à la Conférence régionale des élus de Montréal depuis 2005.

Rémi Plourde, Membre

Rémi Plourde, de Chicoutimi, au Québec, est un aîné et un administrateur de l'enseignement à la retraite. Il siège présentement au Conseil d'administration pour la fusion des écoles privées Séminaire de Chicoutimi et Lycée du Saguenay. Il fait également partie d'un sous-comité qui voit à l'agrandissement d'une école. M. Plourde a œuvré en tant qu'administrateur au camp musical du Lac St-Jean pendant 12 ans. Il a aussi siégé au conseil d'administration à titre de directeur des services aux élèves, puis comme président, cumulant des fonctions de directeur des élèves, des ressources humaines, financières et matérielles. Les défis que doivent relever les aînés lui sont familiers.

Le révérend chanoine Derwyn Shea, Membre

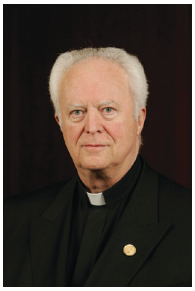

Le révérend chanoine Derwyn Shea de Toronto (Ontario) est le recteur de l'Église anglicane St. Hilda's et le président et premier dirigeant de St. Hilda's Towers, un des plus grands établissements autonomes de soins pour bénéficiaires internes en Ontario. Pendant 28 ans, il a été le prêtre de la paroisse St. Clement à Riverdale. Il a lancé un certain nombre d'initiatives locales visant à aider les jeunes et les aînés à faible revenu. En 2002, l'Église anglicane l'a nommé chanoine du diocèse de Toronto. Il a déjà été conseiller municipal de la Ville de Toronto et a déjà siégé comme député au Parlement de l'Ontario. Le révérend chanoine Shea a été membre de nombreux conseils, comités et commissions, dont la Société d'aide à l'enfance, le comité du maire sur les relations interraciales et la Commission de police. Il est l'ancien président du O'Keefe Centre for the Performing Arts de Toronto et de la Canadian National Exhibition. Il a reçu la Médaille commémorative du 125^{e} anniversaire de la Confédération du Canada pour ses services communautaires et son travail de défense des droits des laissés pour compte de la société.

D^{r} Doo Ho Shin, Membre

Le D^{r} Doo Ho Shin, de Vancouver, Colombie-Britannique, un partenaire actif au BC Bio Medical Laboratory depuis plus de 30 ans, travaille actuellement en tant que pathologiste général à Fraser Health (surtout à l'hôpital Surrey Memorial). Fraser Health dessert une population de 1,46 million de personnes, environ un tiers de la population totale de la Colombie-Britannique. Le D^{r} Shin a été membre de divers comités d'hôpital, y compris Infection Control (contrôle des infections) et Physician Credentials (accréditation des médecins). Il participe activement à la vie communautaire y compris dans le domaine des arts, de l'éducation et des questions touchant les aînés dans la région métropolitaine de Vancouver.

Joan Tufts, Membre

M^me^ Joan Tufts, de Saulnierville, en Nouvelle-Écosse, est une infirmière à la retraite qui occupe actuellement un poste de conseillère en matière de dépendance; elle travaille surtout auprès des personnes qui tentent d'arrêter de fumer. M^me^ Tufts a exercé un éventail de fonctions, dont la prestation de soins aux aînés et de soins à domicile. Elle est présentement directrice bénévole du Mental Health Foundation Board of Nova Scotia, et siège au Clare Community Health Board. En 2005, M^me^ Tufts a reçu le Inspiring Lives Award, un prix décerné par le Mental Health Foundation Board of Nova Scotia.

Edward Wade, Membre

Edward Wade a été enseignant à Terre-Neuve pendant 30 ans, et il détient une maîtrise en administration scolaire. Depuis sa retraite, M. Wade œuvre dans les domaines du développement communautaire et de l'alphabétisation. En tant que coordonnateur des activités d'alphabétisation, il a élaboré un plan stratégique intitulé *Strategic Literacy Plan: Many Hearts-One Voice*, à l'intention des centres communautaires de St. John's. Depuis 2005, M. Wade travaille à contrat au Seniors Resource Centre (centre de ressources pour personnes âgées) de St. John's, où il coordonne actuellement un projet pilote intitulé « Health Care and Nutrition for Older Adults and Seniors » dans sept collectivités rurales de Terre-Neuve (projet qui a déjà été mis à l'essai ailleurs). En plus d'être travailleur bénévole au sein de nombreux comités, il est membre du groupe Alphabétisme Terre-Neuve-et-Labrador, vice-président du Open Book Literacy Council et de la Brighter Futures Coalition, ainsi que membre du St. John's Crime Prevention Committee.

Bev Weeks, Membre

M^me^ Bev Weeks, de Harvey, au Nouveau-Brunswick, est la fondatrice de Harvey Outreach for Seniors, un organisme mis sur pied pour répondre aux besoins des aînés. Elle est également cofondatrice et membre à vie de la New Brunswick Home Support Association, une association de soutien à domicile. M^me^ Weeks a fait partie de nombreux comités et elle a mené des projets de recherche sur des questions touchant les aînés. Elle est fondatrice et membre du Third Age Centre situé à l'Université St. Thomas, à Fredericton, Nouveau-Brunswick. Elle représente sa province au conseil de l'Association canadienne de soins et services communautaires. Elle est notamment récipiendaire du prix Marion Stevenson pour sa contribution exceptionnelle aux soins communautaires, et de la Médaille commémorative du Jubilé de Sa Majesté la Reine Elizabeth II pour son travail sur les questions touchant les aînés.

Liste des participants aux rencontres régionales sur la violence envers les aînés

Septembre / Octobre 2007

Liste des participants

Toronto, le 17 septembre 2007

Debbie Benczkowsci
Chef principal des opérations, Société Alzheimer du Canada

Joan Hill
Spécialiste de l'abus envers les aînés (actrice – sketchs de théâtre)

Teri Kay
Directrice exécutive, Réseau ontarien pour la prévention des mauvais traitements envers les personnes âgées

Lisa Manuel
Gestionnaire, Seniors & Caregivers Support Services, Family Service Association of Toronto

Professeure Lynn McDonald
Directrice, Institute for Life Course and Aging, Université de Toronto

Thelma McGillivray
Ontario Society (Coalition) of Senior Citizens' Organizations

D^re^ Elizabeth Podnieks
Vice-présidente, Réseau international pour la prévention des mauvais traitements envers les aînés

Deborah Tagornak
Pauktuutit Inuit Women of Canada

Judith Wahl
Directrice exécutive, Advocacy Centre for the Elderly

Christina Wolf
Détective, Section de la violence faite aux aînés du Service de police d'Ottawa

Montréal, le 19 septembre 2007

Évangéline Arsenault
Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés

D^re^ Marie Beaulieu
Professeure titulaire Centre de recherche sur la vieillissement, Université de Sherbrooke

Claire Bernard
Conseillère juridique, *La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*

Maurice Boucher
Président, Section Lévis, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Karine Genest
La Fédération de l'âge d'or du Québec

Henri Gervais
Secrétaire général, Forum des citoyens aînés de Montréal

Georges Lalande
Président, Conseil des aînés du Québec

Maxine Lithwick
Centre québécois de consultation sur l'abus envers les aînés
CLSC René-Cassin/Institut de gérontologie sociale du Québec

Ann Soden
Avocate à Montréal, M^me^ Soden est une pionnière en droit des aînés au Canada

Lucie Tremblay
Directrice, Soins infirmiers et Services cliniques, Centre gériatrique Maimonides, Montréal

D^r^ Mark Yaffe
Membre du conseil d'administration
Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aînés

Calgary, le 26 septembre 2007

Louis Adria
Elder Advocates of Alberta Society

Ruth Maria Adria
Elder Advocates of Alberta Society

Carla Amerson
Alberta Council on Aging

Angel Calnuk
Manitoba Society of Seniors

Eva Chan
Coordonnatrice du développement communautaire, Action Group on Elder Abuse

Barb Hood
Directrice générale, NWT Seniors' Society

Jane Kilpatrick
Age and Opportunity - Programmes et services pour les personnes âgées de Winnipeg (Manitoba)

Elliot Paus-Jenssen
Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aîné(e)s
Saskatoon Council of Aging

Lesley Sutton
Kerby Rotary House – Refuge pour aînés maltraités à Calgary

Sharon Thomas
Northwest Territories Coalition Against Family Violence

Brian Trainor
Policier à la retraite et expert de l'exploitation des aînés

Robert Wiles
The Action Group on Elder Abuse, The Alberta Elder Abuse Awareness Network

Vancouver, le 28 septembre 2007

Lendina Bambrick
Kootenai Community Centre Society

Robert Blacker
Senior Support Services

Joan Braun
Directeur général, Coalition to Eliminate Abuse of Seniors (Colombie-Britannique)

Jeff Burton
Crime Prevention Association (Colombie-Britannique)

D^{re} Gloria Gutman
Université Simon Fraser

Gloria Kerwin
Vice-présidente, Yukon Council on Aging, Centre d'information destiné aux aînés

Alison Leaney
Association of Community Response Networks (Colombie-Britannique)

Jean Sickman
Council of Senior Citizens' Organizations (Colombie-Britannique)

Charmaine Spencer
Présidente intérimaire, Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aînés

Moncton, le 3 octobre 2007

Rina Arseneault
Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale

Annie Boyle
Présidente, PEI Senior Citizen's Federation

Hélène Comeau
GRC, détachement de Meteghan, Nouvelle-Écosse

Valerie DeLong
Travailleuse sociale, Ministère des Services familiaux et communautaires

Nila Ipson
Vice-présidente, Groupe de IX organismes pour les aînés de la Nouvelle-Écosse

Yvonne Jacobs
Président, Interagency Elder Abuse Committee, Seniors Resource Centre de Terre-Neuve-et-Labrador

Dave Murnaghan
GRC Charlottetown, Secrétaire-trésorier, Programme de sécurité des aînés de l'Î.-P.-É.

D^re^ Judy Lynn Richards
Enseignante en sociologie et en anthropologie, Université de l'Île-du-Prince-Édouard, et membre du conseil d'administration du CNPEA